

Règlement d'ordre intérieur

Chambre :

Les clients sont priés d'annoncer leur départ à la personne de contact avant midi. Dans le cas contraire, la journée suivante de la chambre leur sera comptée.

Départ matinal :

Les Clients devant quitter le logement avant 7h00 du matin, sont priés de régler leur note la veille au soir.

Notes d'hôtel :

Les Clients sans bagages sont priés de payer d'avance. Les notes sont présentées toutes les semaines, et réglées au plus tard le lendemain avant midi.

Clefs :

Les chambres doivent être tenues fermées à clé.

Lumière Electrique :

Il est formellement interdit de se servir de la lumière électrique pour y brancher des appareils de chauffage ou autres.

Eau :

Il est formellement interdit de laver du linge dans les lavabos. Veillez à ce que les robinets soient bien fermés.

Animaux :

Les animaux sont interdits au sein de l'établissement.

Réclamations :

Les Clients sont priés de bien vouloir signaler à la Direction toutes les déficiences qu'ils pourraient constater dans la marche des services de l'établissement.

Fumer :

Il est interdit de fumer et/ou vapoter. En cas de non-respect de cette interdiction, un supplément de 250 € te sera facturé.

Bruit :

Tout bruit de voisinage lié à votre comportement, pourra amener la direction à vous demander de quitter l'établissement.

La Direction